



Processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA) : vérifiez votre ancienneté dans le réseau de la santé et des services sociaux

En 2024, des ententes ont été conclues entre le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et les organisations syndicales, afin de mettre en place le Processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA).

Ces ententes visent notamment à :

- reconnaître l'ensemble de l'ancienneté acquise au sein des établissements du RSSS, en respect de certaines conditions;
- encourager le retour du personnel provenant des agences de placement et de la main-d'œuvre indépendante vers le réseau public.

Nous vous invitons à vérifier votre ancienneté acquise dans le réseau sur la plateforme PURA. Lien employé actif à partir du 29 septembre : <https://pura.sante.quebec/>

Vous disposerez d'une période de 60 jours suivant l'affichage de la liste d'ancienneté dans votre établissement pour faire cette vérification.

Comment procéder?

- Connectez-vous sur la plateforme PURA pour vérifier votre ancienneté acquise dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- Les demandes d'ajustement doivent être faites en soumettant un [billet C2Atom](#)
- Si vous n'avez pas d'adresse courriel de votre établissement, vous recevrez l'information à votre adresse courriel personnelle ou par la poste.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PURA, la Direction des ressources humaines tiendra des séances d'informations. Nous vous encourageons à participer à l'une des séances prévues aux dates suivantes :

Date	Heure	Site	Salle
Lundi 22 septembre	7:00-8:00	Lachine	1H2.A (SALLE A)
Lundi 22 septembre	15:00-16:00	Lachine	1H2.A (SALLE A)
Mardi 23 septembre	7:00-8:00	MNH	de Grandpre Communication Centre
Mardi 23 septembre	15:00-16:00	MNH	Jeanne Timmins Amphitheatre
Mercredi 24 septembre	7:00-8:00	GLEN	B07-1273
Mercredi 24 septembre	12:00-13:00	TEAMS	Cliquer ici pour vous inscrire
Mercredi 24 septembre	15:00-16:00	GLEN	RI auditorium-ES1.1129
Jeudi 25 septembre	7:00-8:00	MGH	OSLER amphitheatre A6.105
Jeudi 25 septembre	15:00-16:00	MGH	OSLER amphitheatre A6.105

À noter :

Vos valeurs d'ancienneté ajustées pourraient apparaître dans votre dossier d'employé avant le **29 septembre**, selon le délai de traitement de la paie précédente.

Toutefois, les détails complets de l'ajustement ne seront accessibles qu'à partir du **29 septembre**, soit sur la plateforme, soit envoyés à votre adresse courriel personnelle ou par la poste.



Veuillez noter que le délai pour soumettre une demande de correction ou d'ajustement commence uniquement au moment où les listes d'ancienneté sont affichées dans votre établissement.

Vous avez des questions?

Consultez la FAQ prévue à cet effet qui sera mise en ligne dans les prochains jours : [Sharepoint - Documents de référence](#)
